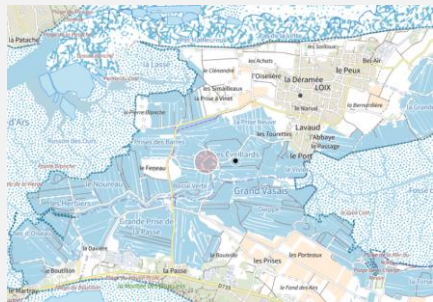


La ferme d'aquaculture multitrophique intégrée des 4 marais sur l'île de Ré : un espace démonstrateur des principes d'aqua-écologie

Thème : Nouvelles activités

Sous-thème : Aqua-écologie

Localisation :



Mots-Clés : Expérimentation / Innovation, alimentation durable, filière alimentaire locale, aqua-écologie

Délégation / territoire / site :

- Centre Atlantique
- Ile de Ré
- Loix - Fiers d'Ars (17)

Coût du projet : NP

Calendrier du projet :

- Date de début : 2018
- Date de fin : en cours

Contacts :

- Thomas Miard – Exploitant - les4marais@gmail.com
- Le Paysan Marin – Tristan Macquet - tristan@lepaysanmarin.fr
- Eric Perrin, Délégation Centre-Atlantique – e.perrin@conservatoire-du-littoral.fr 06 79 02 69 69

Lien aux ressources / sources :

- [Les 4 Marais – La nature a du goût](#)
- [Le Paysan Marin](#)
- [PLAN AQUACULTURES AVENIR 2021-2027](#)

Contexte et objectifs visés

Le Plan Aquacultures d'avenir 2021-2027 pointe que la production française de produits aquatiques ne couvre d'un quart de la consommation de la population nationale. Le développement de l'aquaculture est donc aujourd'hui considéré comme un enjeu stratégique. Elle est à ce titre identifiée par la FAO et l'Union européenne comme source d'aliments sains, d'emplois et de revenus pour les populations locales, et de souveraineté alimentaire.

L'aquaculture multi-trophique intégrée (AMTI) s'inspire du fonctionnement d'un réseau trophique en milieu naturel et élève simultanément des organismes complémentaires appartenant à des niveaux trophiques différents. Les rejets organiques et inorganiques produits par certaines espèces (poissons, crevettes) permettent de faire croître d'autres animaux filtreurs, détritivores et des végétaux (algues).

Ces démarches conduites en polyculture présentent des valeurs ajoutées plurielles : alimentaire, environnementale et économique.

Les techniques de production en AMTI sont en émergence et font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière dans le plan stratégique national pour l'aquaculture durable de la France.

Présentation résumée

La ferme AMTI des 4 marais est installée au Fiers d'Ars, lieu-dit Prise des éveillards à Loix sur l'île de Ré. Ce site Natura 2000 est intégré au domaine du Conservatoire du littoral depuis 2016. Le secteur est soumis à l'aléa submersion marine.

Cette ferme constitue un espace démonstrateur d'un nouveau modèle de poly-aquaculture bio intensif sur une surface réduite et selon des principes d'économie circulaire.

Sur cette surface de 1,02 hectares, trois anciennes claires ostréicoles en réseau permettent aujourd'hui la production de crevettes endémiques, de palourdes, d'huitres et d'algues (laitue de mer). Cette activité s'appuie sur une prise d'eau marine lors de coefficients de marée de 60-70. Les 50 % de surface restante sont en bosses et chemins.

Le site est par ailleurs doté d'une cabane ostréicole pour le stockage des outils, le séchage des cueillettes et les tests R&D de l'exploitant pour modéliser des chaînes trophiques de marais avant déploiement grandeur réelle.

Cette ferme se veut aujourd'hui une preuve de concept d'agri-aquaculture en marais en vue de contribuer au développement de cette activité.

Mise en œuvre du projet

- Acquisition de cette friche ostréicole en marais salés à bosses par le Conservatoire du littoral en juin 2016.
- Attribution des parcelles pour une utilisation aquacole à Thomas Miard en commission d'attribution en décembre 2016.
- Signature d'une convention d'occupation temporaire à usage agricole (COTUA) pour une durée de 9 ans avec une redevance annuelle d'usage de 264 euros.
- Restauration du réseau hydraulique et remise en état des claires (vase, gravats, ferraille) afin de rendre fonctionnel l'ensemble des bassins.
- Lancement de l'activité en 2018 après l'autorisation préalable d'exploiter par le contrôle des structures.

- Production initiale de crevettes (bouquet de marais, crevette rose, artémia salina), de microalgues et algues (ulves et entéromorphe) complétée par la mise en culture progressive d'huîtres et palourdes.
- Combinaison d'élevages extensifs qui valorise des dynamiques naturelles et l'optimisation des ressources du milieu. Les apports ponctuels d'aliments pour les crevettes sont réalisés sur des périodes précises et contractuelles.
- Activité aquacole complétée par le glanage et la valorisation des plantes du marais : maceron, salicorne, obione, moutarde, inule...

L'ensemble de l'exploitation est certifiée Agriculture Biologique.

L'exploitant est par ailleurs conventionné sur la gestion du milieu pour la régulation ou la destruction des plantes invasives selon un cahier des charges précis pour les périodes d'entretien et de fauche.

Points d'intérêts

- L'AMTI valorise le rôle fondamental des écosystèmes naturels dans la production aquacole.
- Cette activité contribue au maintien des paysages typiques de l'île et ses marais.
- Les produits alimentaires sont vendus principalement localement (Ré, La Rochelle). La transformation est assurée par une entreprise de l'île.
- La rentabilité de l'activité est liée aux faibles coûts de production et aux cycles courts de certaines espèces produites.
- La diversification sur l'activité de cueillette contribue à sécuriser l'activité du porteur de projet, selon un principe d'agri-aqua-écologie.
- La ferme des 4 marais s'associe aujourd'hui avec l'association Le Paysan Marin pour développer un projet de couveuse sur la Ferme des Pieds Mouillés à Ars-en-Ré. Ce nouvel espace en AMTI va permettre d'accompagner de nouveaux porteurs de projet ainsi que des exploitants en reconversion.

Enseignements

- L'AMTI s'appuie sur des interactions écologiques naturelles. Elle favorise la diversité biologique en offrant des habitats variés et des sources de nourriture pour de nombreuses espèces sauvages au sein et au-delà des limites de l'exploitation.
- La mise en œuvre de cette activité nécessite de multiples expertises et notamment en biologie, écologie, entrepreneuriat...
- Grâce aux cycles de production rapides basés sur des espèces locales, cette activité primaire littorale est résiliente face à l'aléa submersion marine.

A noter

- Le plan Aquacultures d'avenir 21-27 a institué un groupe de travail national qui, sous l'autorité de l'État, mobilise les principaux syndicats professionnels, des centres techniques et des instituts de recherche pour accompagner le développement de ces productions aquacoles durables.
- Des aides FEAMPA peuvent être mobilisées pour soutenir la mise en œuvre de ces projets (Régions, GALPA...)